

N. 46.

Marriage

Baillieux

Robert Augustin  
Celibataire

et

Desreumaux  
Julie Alexandrine

Celibataire.

Le jour mil huit cent cinquante huit, le treize Juillet à neuf heures du matin, en la mairie et par devant nous Edouard Alexandre DASSONVILLE, membre du conseil municipal, remplissant par délégation de mairie, les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Radrigheux, canton d'Hautmont, arrondissement de Lille, département du Nord, ont soussignés publiquement, Robert Augustin Baillieux jeune porteur, né à Radrigheux le trois février mil huit cent vingt sept ans, qu'il résulte de, registres de cette commune, domicilié à Radrigheux célibataire, fils unique et légitime de Robert Hayemille Joseph Baillieux, ans de son état époux et ordonnance domicilié à cette commune, et de son épouse et de Cathéline Charlotte Lucielle, décédée à Radrigheux le huit Novembre mil huit cent quarant un, ainsi qu'il résulte de registres de cette commune d'une part et Julie Alexandrine Desreumaux sans profession, née à Houplines, département du Nord le vingt un octobre mil huit cent trente cinq ans qu'il résulte de son acte de naissance qu'elle nous a représenté domiciliée à Radrigheux célibataire, fille unique et légitime de Augustin Joseph Desreumaux d'abord à Radrigheux le vingt deux mil huit cent cinquante sept ans qu'il résulte de registres de cette commune, fils de feu Jean Jacques Desreumaux, décédé à Houplines le vingt six mars mil huit cent soixante quatre et de sa femme Anne Cecile Heblan décédée au dit Houplines le vingt cinq mars mil huit cent dix neuf, et de Anne Cathéline Joseph Leschevin décédée à Houplines le deux mai mil huit cent trente sept fille de feu Charles Joseph Leschevin, décédé à Chumières département du Nord le vingt quatre Juillet mil huit cent trente cinq et de sa femme Amélie Joseph Pellet décédée à Trélon le six août mil huit cent cinquante sept, sous lesquels décès ont été constatés par la reproduction, de acte de décès d'autre part, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont la publication ont été faite devant la principale porte de la mairie commune de Radrigheux, savoir la première le dimanche vingt sept du mois de juin dernier à l'heure de midi et la seconde le dimanche quatre du mois de Juillet dernier à l'heure de midi aucune opposition au dit mariage n'ayant intervenu faisant droit à leur requête il leur a été fait lecture des actes de décès intervenus et des actes représentés qui se trouveront annexés au fascicule après avoir été paraphés par les parties et par nous, qu'il a été déclaré par les futurs époux que le mariage, nous avons interpellé les futurs époux ainsi que les personnes dont le consentement est requis d'avoir à nous déclarer s'il a été fait un contrat de mariage, à quoi ils nous ont répondu qu'il a été fait un contrat de mariage par le douze Juillet mil huit cent quarante huit par devant M. Brice notaire à Radrigheux, nous avons ensuite demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se fendre par main et par femme chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement de nous au nom de la loi que le sieur Robert Augustin Baillieux et la demoiselle Julie Alexandrine Desreumaux sont unis par le mariage, et aussitôt les dits époux Robert Augustin Baillieux et Julie Alexandrine Desreumaux nous ont déclaré qu'autouramment à leur premier mariage il est issu d'eux un enfant de sexe masculin qui a été né le